

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2413

Tout le territoire de la ville



Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire tenue le 3 août 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2413 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à prévoir que les travaux de déblai peuvent être effectués que pour ce qui est nécessaire, soit dans le cadre de la construction d'un bâtiment, pour valoriser le sol afin d'en permettre l'agriculture lorsque autorisée préalablement par la CPTAQ ou pour la construction de l'assise d'un chemin agricole jusqu'à un maximum de 1 mètre de profondeur par rapport au sol avant lesdits travaux.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2413 est bien décrit dans le titre.

QUE ce projet de règlement concerne tout le territoire de la ville de Mirabel.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 20 août 2020 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2413
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 5 août 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate